

Formations financées par le Conseil Régional

Tableaux Récapitulatifs :

- Prise en charge et rémunération pour chaque dispositif région - [page 36](#) et [37](#)
- Accès par public (selon le statut) - [page 38](#)

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté finance et peut rémunérer un certain nombre de formations, selon vos be-

J'ai besoin de me former en langue française

- Dispositif de Formation Linguistique
(en [page 2](#) de ce document)



- Tableaux récapitulatifs ([page 36](#) et [38](#))

J'ai besoin de vérifier mon projet et de préparer mon entrée en formation

- Dispositif en Amont de la Qualification 2.0
(en [page 6](#) de ce document)



- Tableaux récapitulatifs ([page 36](#) et [38](#))

J'ai besoin de vérifier mon projet et de préparer mon entrée en formation ou sur le marché du travail

- Ecoles de la Deuxième Chance
(en [page 11](#) de ce document)



- Tableaux récapitulatifs ([page 36](#) et [38](#))

J'ai besoin de me former en suivant une formation gratuite avec possibilité de rémunération

- Programme Qualifiant du Conseil Régional
(en [page 14](#) de ce document)



- Tableaux récapitulatifs ([page 36](#) et [38](#))

J'ai besoin de me former dans le secteur sanitaire et social

- Formations sanitaires et sociales de niveau 3 au niveau 6
(en [page 17](#) de ce document)



- Tableaux récapitulatifs ([page 20 à 25](#) et [page 37](#) et [38](#))

Je veux me former avec mon Compte Personnel de Formation (CPF) et je cherche un financement complémentaire

- Abondement CPF du Conseil Régional
(en [page 26](#) de ce document)



- Tableaux récapitulatifs ([page 36](#))

DFL (Dispositif de Formation Linguistique)

C'est quoi, le DFL ?

Le dispositif de formation linguistique (DFL) permet aux personnes qui rencontrent des problèmes d'illettrisme ou d'analphabétisme, de réapprendre ou d'apprendre les fondamentaux de la langue française : lire, écrire, calculer, se repérer dans le temps et l'espace, se familiariser avec l'informatique et internet, favoriser son insertion professionnelle.

Ce dispositif court du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Pour qui ?

Le DFL s'adresse à différents publics :

- Demandeur d'emploi.
- Salariés, en contrat classique (CDI, CDD, intérimaires), en dehors du temps de travail.
- Salariés en structures d'insertion par l'activité de l'économie, en dehors du temps de travail.

Public prioritaire :

- les personnes en situation d'illettrisme, c'est-à-dire qui ont été scolarisées en France mais ne maîtrisent pas suffisamment la pratique courante de la lecture, de l'écriture, du calcul, pour être autonomes dans la vie courante.
- les personnes en situation d'analphabétisme, c'est-à-dire qui parlent français (niveau A2 oral) mais qui n'ont jamais été scolarisées et qui n'ont jamais appris à lire ou à écrire.

Public non prioritaire :

- les personnes non francophones de + de 16 ans, scolarisées dans leur pays d'origine, qui savent écrire dans leur langue mais qui maîtrisent très peu le français.
- Pour entrer sur le DFL, il faut un niveau A1 oral, justifier d'une carte de séjour, avoir terminé les formations de l'OFII (attestation d'assiduité et de sérieux demandée à l'entrée en DFL) et avoir envie de s'insérer professionnellement.



- Pour entrer sur le DFL, les personnes doivent manifester le souhait et le projet de s'insérer professionnellement.
- Toute personne entrant sur le DFL doit présenter une carte d'identité, un RIB et un numéro de sécurité sociale commençant par 1 ou 2.



Combien d'heures dure le DFL?

Le DFL prévoit un parcours moyen de 183h (371h maximum).

Le parcours est individualisé avec des modules qui peuvent être différents selon les besoins des personnes (évalués lors du positionnement à l'entrée en formation).

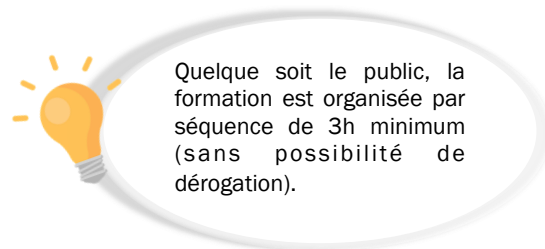
Quand ?

La formation se déroule en centre de formation, en journée, voire en soirée et/ou le samedi matin pour recevoir des salariés (à voir avec chaque organisme : coordonnées des organismes [page 5](#)), sous forme d'entrée et sortie permanente.

→ Pour les demandeurs d'emploi :

- Pour les personnes relevant de l'illettrisme ou de l'analphabétisme : 9h minimum par semaine (variable selon les organismes).
- Pour les personnes relevant du FLE (personnes non francophones pour l'apprentissage de la langue française) : 18h minimum par semaine.

→ Pour les salariés : 6h par semaine.



Quelle rémunération ?

- Pour les demandeurs d'emploi, la formation est gratuite et peut ouvrir droit à rémunération si la personne n'a pas de droit au chômage (ARE).
- Pour les salariés, la formation est gratuite mais ils ne sont pas rémunérés pendant la formation puisqu'elle se déroule en dehors du temps de travail.

Si les salariés suivent le DFL sur leur temps de travail à la demande de l'employeur, c'est l'OPCO de l'employeur qui finance les heures de formation.

Voir Fiche Rémunération des stagiaires

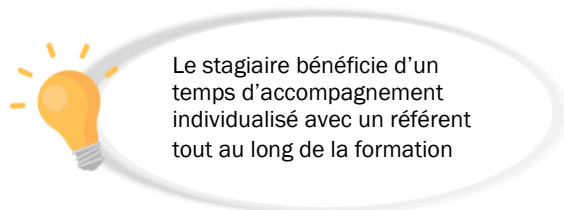
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)

Aide forfaitaire à l'entrée en formation : 200€
OUI



Quel contenu ?

- Communication en français (lecture, écriture...).
- Calcul/ raisonnement mathématique.
- Sensibilisation à l'outil numérique
- Préparation à l'insertion professionnelle
- Passage de certifications :
 - certification CléA,
 - TCF (test de connaissance du français tout public) qui peut valider du niveau A1 à C2 pour les personnes non francophones
 - certification PIX pour les compétences numériques
- Modules prérequis linguistiques : uniquement si la personne en a besoin pour entrer en formation qualifiante avec un projet validé. Avec des temps d'immersion en plateau technique, de connaissance du métier et du contenu de la formation, de vocabulaire professionnel...Le rythme dans ce module est plus intensif (24/28h) pour préparer le stagiaire à l'entrée en formation qualifiante.



Comment entrer sur le DFL?

Vous pouvez mobiliser ce dispositif :

1. en vous adressant directement aux organismes de formation
OU
2. en étant orienté par une structure

1 Démarche personnelle en contactant directement les organismes de formation



Le site EMFOR met à votre disposition la liste des organismes de formation, présents sur la région, qui dispensent le DFL.

Voir la carte et les contacts des organismes du DFL [page 5](#) de ce document.



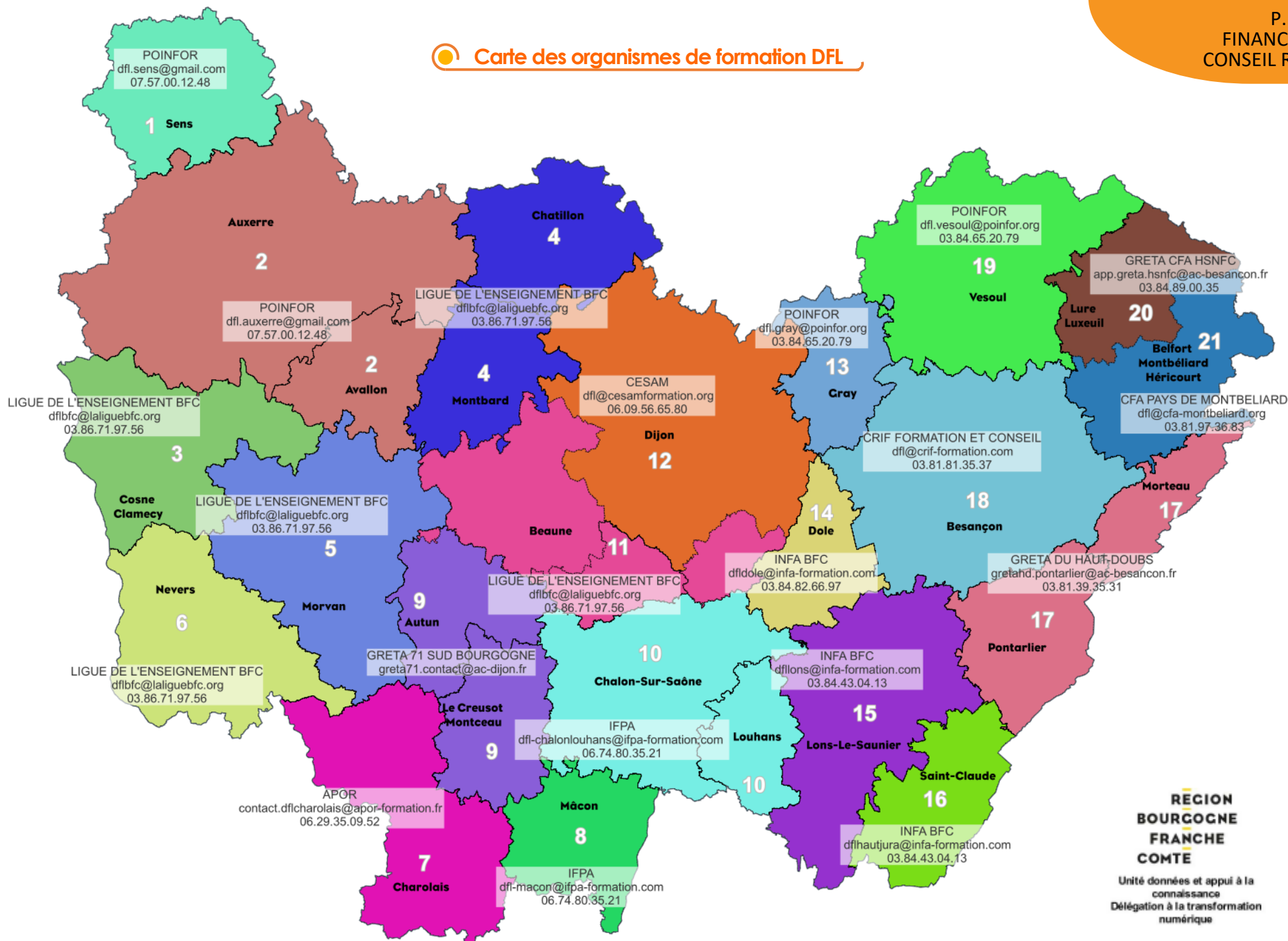
2 Etre orienté par le (la) conseiller(ère) qui vous suit (Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale, MIP - Mission d'Information Professionnelle), un travailleur social, une association, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)...

Comment ça marche ?

- 1/ Des réunions sont organisées pour accueillir les nouveaux stagiaires très régulièrement
- 2/ Les personnes intéressées sont contactées rapidement pour une phase de positionnement qui permet d'évaluer leurs acquis et de construire leur parcours.
- 3/ S'il est intéressé et si les pré-requis sont validés, le stagiaire entre rapidement en formation (entrées et sorties permanentes).



 Carte des organismes de formation DFL



Fiche pratique

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**
Unité données et appui à la
connaissance
Délégation à la transformation
numérique



Retour au
sommaire

DAQ 2.0 (Dispositif en Amont de la Qualification)

C'est quoi, le DAQ 2.0 ?

Le Dispositif en Amont de la Qualification (DAQ 2.0) est un dispositif, financé par le Conseil régional, qui permet de préparer une personne, en lui donnant les bases nécessaires (mathématiques, informatiques, français...), pour suivre une formation plus facilement ou trouver un emploi.

L'objectif est donc de réaliser un diagnostic des besoins de la personne, en fonction de son projet professionnel, afin de lui donner les clés pour :

- Soit poursuivre en formation : formation qualifiante avec l'obtention d'un diplôme ou contrat d'apprentissage ou professionnalisation)
- Soit favoriser l'accès ou le retour à l'emploi.

Le DAQ 2.0 comprend :

- Un travail sur son projet professionnel
- Des stages pratiques en immersion dans une entreprise
- Une remise à niveau

Au terme de cette formation, il est possible de valider :

- Le socle CLÉA
 - ▶ **CLÉA, c'est quoi ?**
 - Savoir communiquer en français
 - Connaître les règles de base de calcul et raisonnement mathématique
 - Savoir travailler en autonomie et en groupe
 - Techniques d'apprentissage
 - Gestes et postures de base
 - Règles d'hygiène et de sécurité
 - Information et communication numérique
- Le socle CLÉA numérique
 - ▶ **CLÉA numérique, c'est quoi ?**
 - Savoir utiliser un ordinateur au sein d'un environnement de travail.
- Le certificat Voltaire
 - ▶ **Le certificat Voltaire, c'est quoi ?**
 - Savoir écrire sans faute (orthographe)
 - Produire un discours cohérent et structuré (expression).
- Le PIX
 - ▶ **Le PIX, c'est quoi ?**
 - Savoir utiliser un ordinateur (possibilité d'obtenir conjointement CLÉA numérique et PIX).
- L'ASR
 - ▶ **L'ASR, c'est quoi ?**
 - L'Attestation de Sécurité Routière est nécessaire pour pouvoir passer le permis scooter ou voiture.
- Des habilitations requises pour certains métiers
 - ▶ Il peut s'agir d'habilitations électriques, CACES, SST...



● Pour qui ?

Le DAQ 2.0 s'adresse exclusivement aux demandeurs d'emploi qui justifient de certaines conditions :

- Âgés de plus de 16 ans inscrits ou non à Pôle Emploi (indemnisés ou non)
- Peu ou pas qualifiés
- Avec un niveau A2 validé en langue française
- Rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle

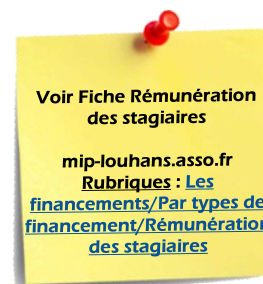
● Combien d'heures ?

- 750h maximum (à temps complet ou à temps partiel)

La durée est en fonction des profils, des besoins et du projet professionnel du bénéficiaire. Le parcours peut être suspendu en cas de reprise d'emploi (CDD, intérim...) et éventuellement repris par la suite si le bénéficiaire estime en avoir l'utilité.

● Quelle rémunération ?

- Soit vous percevez l'allocation chômage (ARE) : vous continuerez de percevoir l'ARE qui devient l'AREF (même montant et même durée).
- Soit vous ne percevez pas l'allocation chômage (ARE) : vous percevez une allocation forfaitaire (RSFP).



Quel contenu ?

1 Réunion d'information et accueil

- Réunion d'information collective et convocation à une présentation du dispositif. Le demandeur d'emploi, s'il est intéressé, s'engage à suivre le parcours DAQ 2.0 suite à cette réunion.

2 Construction de parcours

- Un formateur évalue les besoins de chaque bénéficiaire en fonction de leur projet professionnel (remise à niveau en français, informatique, mathématiques...).

3 Travail du projet professionnel

- Le bénéficiaire travaille sur son projet professionnel et recherche des stages.

4 Entrée en formation

- Ateliers de remise à niveau (développement des compétences, préparation à l'emploi, préparations des certifications...).
- Mises en situations professionnelles au moyen de stages pratiques, périodes d'immersion en entreprise... Le bénéficiaire reste dans le dispositif tant qu'une solution n'est pas trouvée pour son projet.
- L'accompagnateur de parcours suit le bénéficiaire tout au long du dispositif.

5 Après la formation, la certification

Suite à votre formation, vous pourrez :

- Passer plusieurs certifications : CLÉA et CLÉA numérique, Voltaire, PIX, ASR, CACES, SST, habilitations électriques (voir [page 6](#)).
- Accéder directement à un emploi.
- Entrer en formation (en alternance ou en formation continue).

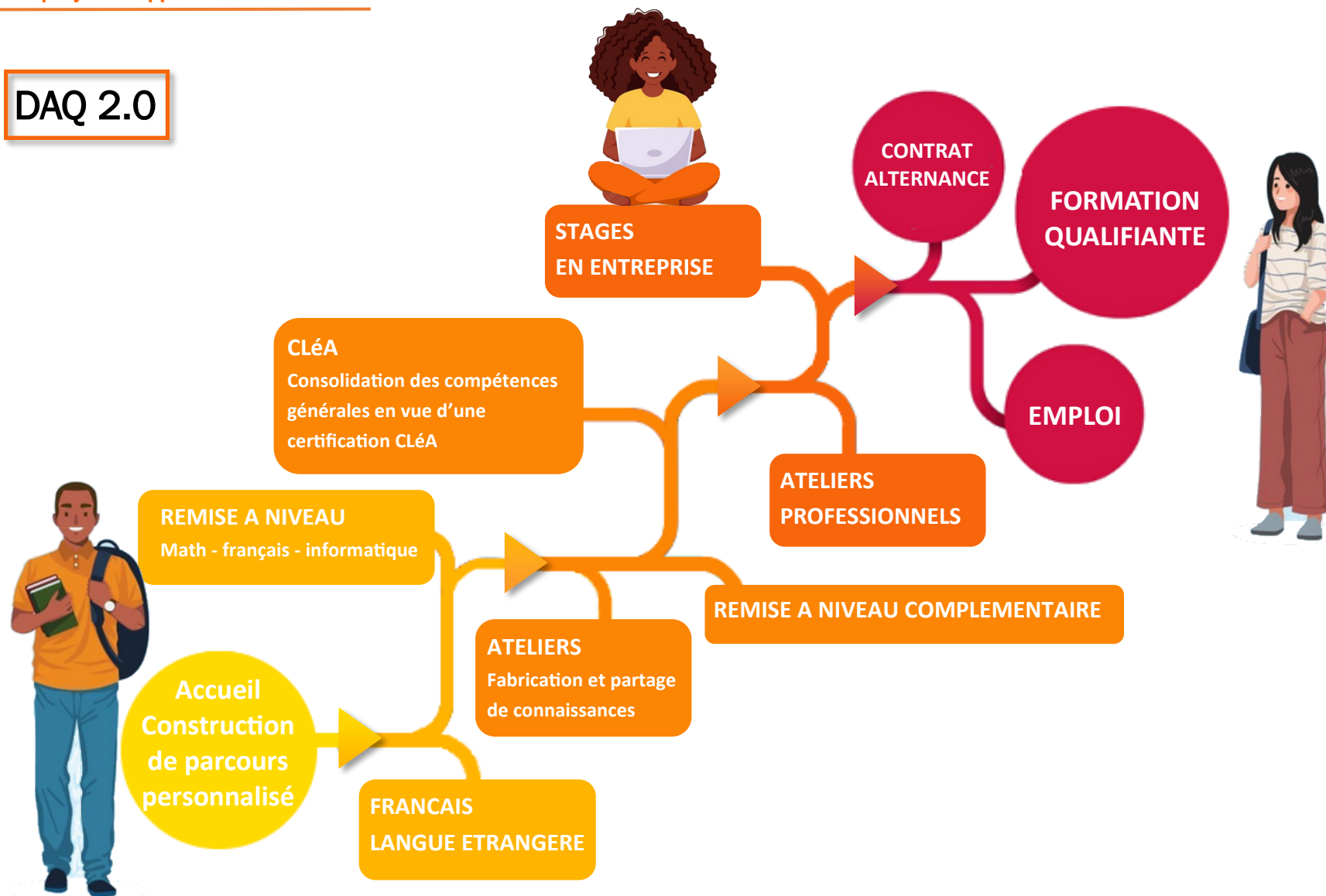
Suivi post DAQ2.0

Le bénéficiaire du dispositif DAQ 2.0 continue d'être suivi jusqu'à 6 mois après sa sortie du dispositif.



Qu'est-ce que je vais apprendre en formation?

DAQ 2.0



Comment ?

Vous pouvez mobiliser ce dispositif :

1. en vous adressant directement aux organismes de formation
OU
2. en étant orienté par une structure

1 Démarche personnelle en contactant directement les organismes de formation

Le site EMFOR met à votre disposition la liste des organismes de formation, présents sur la région, qui proposent le DAQ 2.0.



Plus d'informations sur le site :

www.emfor-bfc.org

Rubriques : ORIENTATION PARCOURS / Rechercher une formation / Notez « DAQ » dans l'encadré « QUOI » puis cliquez sur Rechercher



2 Etre orienté par le (la) conseiller(ère) qui vous suit : prescription de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, MIP ou toute autre structure qui vous suit (travailleur social...).

+ d'infos sur le site de la MIP

- Des informations sur les métiers dans la rubrique : **Les métiers**
- Des informations sur les formations dont celles qui sont gratuites et qui peuvent être rémunérées par le Conseil Régional ou Pôle Emploi dans la rubrique : **Les formations**
- Des informations sur des solutions pour financer sa formation dans la rubrique : **Les financements**

Vous pouvez également
prendre RDV avec l'une
de nos conseillères

**RDV gratuit au
03 85 76 08 25**



<http://www.mip-louhans.asso.fr>



E2C (Les Ecoles de la 2e Chance)

C'est quoi, les E2C ?

Les E2C sont des écoles qui proposent, pour un public âgé de 16 à 30 ans, très éloigné de l'emploi, un parcours d'insertion sociale et professionnelle dans l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation pour obtenir un diplôme.

Les E2C proposent 3 accompagnements aux stagiaires :

- Un accompagnement individualisé

Les formateurs adaptent leurs cours en fonction des besoins des stagiaires avec un travail sur la découverte des métiers et une remise à niveau des savoirs de base (mathématiques, français, informatique).

- Un accompagnement pour la mise en relation avec les entreprises

Les E2C proposent des ateliers de recherche d'emploi ou de formation, des simulations d'entretien ainsi que des périodes de stages en entreprise.

- Un accompagnement à la vie citoyenne

Les E2C accompagnent les stagiaires dans des problématiques de santé, de logement ou de mobilité et dans les démarches administratives associées à ces problématiques.

Ces écoles organisent également des projets sociaux et culturels (sorties culturelles, ateliers théâtre, activités sportives...).

Pour qui ?

Les E2C s'adressent exclusivement aux demandeurs d'emploi qui justifient de certaines conditions :

- Âgés de 16 à 30 ans
- Sans diplôme ou titulaires d'un BEP, CAP ou Baccalauréat (professionnel ou général)
- Ayant quitté le système scolaire depuis au moins 1 an
- Qui souhaitent être aidés pour réaliser leur projet professionnel

Combien d'heures ?

- Le parcours est variable en fonction des besoins de chaque stagiaire. La durée peut s'étendre de 4 à 18 mois.

Quelle rémunération ?

- Soit vous percevez l'allocation chômage (ARE), vous continuerez de percevoir l'ARE qui devient l'AREF (même montant et même durée).
- Soit vous ne percevez pas l'allocation chômage (ARE), vous percevez une allocation forfaitaire (RSFP).



Quel contenu ?

1 Période d'intégration

- Intégration dans le cadre d'une promotion (12 à 14 stagiaires)

2 Découverte de métiers

- Une phase d'intégration de 5 semaines :
 - Reprendre un rythme
 - Travail sur les savoirs êtres
 - Reprendre confiance en soi
 - Orientation professionnelle
 - Positionnement sur les matières de bases (français, mathématiques, informatique)
 - Modules techniques de recherche d'emploi, projets pédagogiques, visites d'entreprises, rencontre d'organismes de formation
 - Stage d'une semaine dans une entreprise

A la fin de cette période d'intégration une commission de passage :

- détermine un plan de formation,
- vous attribue un référent de parcours qui vous suit pendant toute la durée de votre présence à l'E2C.

3 Confirmation du projet professionnel

- Remises à niveau en fonction de chacun (en mathématiques, français et informatique)
- Alternance 3 semaines en centre / 3 semaines en entreprise
- Modules job dating / temps entreprise / techniques de recherche d'emploi

4 Projet validé

- Recherche de solutions concrètes (emplois, formation...)
- Parcours individualisé
- Délivrance d'une attestation de compétences

Suivi post E2C

Le bénéficiaire du dispositif des E2C continue d'être suivi jusqu'à 1 an après sa sortie du dispositif avec possibilité de réintégrer l'E2C.



Comment ?

Vous pouvez mobiliser ce dispositif :

1. en vous adressant directement à l'E2C la plus proche de votre domicile OU
2. en étant orienté par une structure

1 Démarche personnelle en contactant directement les E2C

Le site du réseau des E2C met à votre disposition la liste des E2C :

reseau-e2c.fr/cartographie-des-e2c

Rubriques : saisissez votre adresse dans la barre de recherche sous la carte pour trouver l'E2C la plus proche de chez vous.



2 Etre orienté par le (la) conseiller(ère) qui vous suit : prescription de votre conseiller Mission Locale ou Pôle Emploi.

+ d'infos sur
le site de la MIP

- Des informations sur les métiers dans la rubrique : **Les métiers**
- Des informations sur les formations dont celles qui sont gratuites et qui peuvent être rémunérées par le Conseil Régional ou Pôle Emploi dans la rubrique : **Les formations**
- Des informations sur des solutions pour financer sa formation dans la rubrique : **Les financements**

Vous pouvez également
prendre RDV avec l'une
de nos conseillères

**RDV gratuit au
03 85 76 08 25**



<http://www.mip-louhans.asso.fr>



P

rogramme qualifiant du Conseil Régional

🕒 C'est quoi, le programme qualifiant ?

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté finance des formations dans chaque département et pour chaque métier (du CAP au BAC+2).

L'offre de formation est adaptée aux besoins de la région (métiers en tension) et aux besoins d'avenir (métiers du numérique ou de l'environnement).

L'objectif est de permettre l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue (par la validation d'un diplôme) pour pouvoir accéder à l'emploi plus facilement, progresser professionnellement ou se reconverter en changeant de métier.

Où trouver les formations financées par la Région ?

Pour consulter les formations financées par le Conseil Régional :

- sur le site de la MIP :

www.mip-louhans.asso.fr

Rubriques : [Les formations/Formations gratuites et rémunérées/je cherche une formation dans un domaine précis](#)

Les informations sur le site de la MIP sont issues, entre autres, du site EMFOR

www.emfor-bfc.org

Rubriques : **FORMATION / « J'AI MA PLACE »
FORMATIONS FINANCEES PAR LE CONSEIL REGIONAL ET
PÔLE EMPLOI**



Pour qui ?

Le programme qualifiant s'adresse exclusivement aux demandeurs d'emploi qui justifient de certaines conditions :

- Âgés de plus de 16 ans inscrits à Pôle Emploi (indemnisés ou non).
- Et ayant un projet professionnel validé par un prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi...).

CAS PARTICULIERS

- Les démissionnaires d'un emploi à temps plein en contrat à durée indéterminée pourront intégrer la formation (s'ils sont inscrits comme demandeurs d'emploi) mais la rémunération de la région ne sera versée qu'au bout de 60 jours après la date réelle de fin du contrat.

Exemple :

1. Je démissionne d'un CDI temps plein et le dernier jour de mon contrat est le 31 décembre 2022.
2. J'entre en formation le 15 janvier (à condition d'être inscrit comme demandeur d'emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation).
3. Je perçois la rémunération Région 60 jours après le 31 décembre 2022, soit le 1 mars 2023.

► Je commence donc ma formation sans rémunération.

- Les retraités, inscrits à Pôle Emploi peuvent cumuler leur pension de retraite avec une rémunération de la Région.
- Les personnes en disponibilité (Fonction Publique)
- Les personnes en congé sans solde
- Les personnes en congé sabbatique



La durée du congé doit couvrir la durée de la formation.

N'ONT PAS DROIT A LA REMUNERATION REGION

- Les bénéficiaires d'une rémunération conventionnelle ou d'une allocation du secteur public.
- Les personnes en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).
- Les personnes en congé parental.
- Les actifs occupés à temps plein.

Combien d'heures ?

- Durée variable selon la formation choisie (entre 4 et 11 mois en général).

Quelle rémunération ?

- Soit vous percevez l'allocation chômage (ARE), vous continuerez de percevoir l'ARE qui devient l'AREF (même montant et même durée).
- Soit vous ne percevez pas l'allocation chômage (ARE), vous percevez une allocation forfaitaire (RSFP).



Aide forfaitaire
à l'entrée en
formation : 200€
OUI

Voir Fiche Rémunération
des stagiaires
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)



Comment ?

1 Accueil et positionnement

- Prenez contact avec le conseiller qui vous suit (Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale...).

2 Proposition d'une formation

- Votre conseiller vous aide à trouver la formation adaptée à votre projet et vous informe sur le financement du Conseil Régional et la rémunération des stagiaires.

3 Tests et entrée en formation

- Passage des tests pour valider votre entrée en formation.
- Vous entrez en formation si votre candidature est retenue (durée variable selon la formation choisie).

! Pour entrer sur le programme collectif régional, il est nécessaire d'avoir une prescription de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou CAP Emploi qui valide votre projet.

4 Après la formation, la certification

- A la fin de votre formation, vous pourrez passer la certification qui vous donnera un diplôme reconnu (CAP, BP, Titre Professionnel...).

Le réseau des MIFE de Bourgogne Franche-Comté (AGIRE Le Creusot/Montceau, le CILEF et la MIP de Louhans), en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale ou Cap Emploi, peuvent vous aider à trouver une formation financée.

Où trouver les formations financées par la Région ?

Pour consulter les formations financées par le Conseil Régional :

- sur le site de la MIP :

www.mip-louhans.asso.fr

Rubriques : [Les formations/gratuites et rémunérées](#)



Les informations sur le site de la MIP sont issues, entre autres, du site EMFOR

www.emfor-bfc.org

Rubriques : FORMATION / « J'AI MA PLACE »
FORMATIONS FINANCEES PAR LE CONSEIL REGIONAL ET PÔLE EMPLOI



F

ormations sanitaires et sociales de niveau 3 (équivalent au CAP) au niveau 6 (équivalent à BAC+3)

Le Conseil Régional finance le coût des formations sanitaires et sociales mais **seules 4 formations donnent droit à une rémunération de la Région**

2 cas de figure

Les formations financées par la Région (gratuité de la formation sauf quelques frais : inscription, frais universitaires) et n'ouvrant pas droit à la rémunération de la Région.

○ Niveau 4 (niveau BAC)

- Diplôme d'Etat Moniteur Educateur (DE ME) : voir [page 22](#)
- Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DE TISF) : voir [page 22](#)

○ Niveau 6 (niveau BAC+3)

- Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé (DE ES) : voir [page 23](#)
- Diplôme d'Etat Assistant de Service Social (DE ASS) : voir [page 23](#)
- Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE) : voir [page 24](#)
- Diplôme d'Etat Educateur Technique Spécialisé (DE ETS) : voir [page 24](#)
- Diplôme d'Etat Infirmier (DE Infirmier) : voir [page 25](#)

Les formations financées (gratuité) et ouvrant droit à rémunération de la Région, sous conditions.

○ Niveau 3 (niveau CAP)

- Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif Social (DE AES) : voir [page 18 à 20](#)
- Diplôme d'Etat Ambulancier (DE A) : voir [page 18 à 20](#)

○ Niveau 4 (niveau BAC)

- Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DE AS) : voir [page 18 à 19](#) et [page 21](#)
- Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture (DE AP) : voir [page 18 à 19](#) et [page 21](#)

Si vous n'avez pas droit aux
allocations chômage :

voir [page 18 à 21](#)



Les formations sanitaires et sociales financées et ouvrant droit à rémunération (DE AES, DE A, DE AS et DE AP)

Pour qui ?

L'entrée en formation est soumise à des conditions de statuts et de diplômes.

Ne peuvent pas bénéficier de la gratuité et de la rémunération des formations **Accompagnant Educatif et Social, Ambulancier, Aide-soignant et Auxiliaire de Puériculture**, les demandeurs d'emploi :

- Ayant déjà suivi une autre formation professionnelle qualifiante dans les 2 ans qui ont précédé l'entrée en formation sauf pour les titulaires du CAP Petite Enfance ou du CAP AEPE (ex petite enfance).
- Déjà titulaires d'un diplôme paramédical (L.43-833 du Code de la Santé) ou relevant du secteur sanitaire et social (L.451-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).
- Titulaires d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP qui veulent faire la formation complète. Les titulaires de ce BAC PRO doivent obligatoirement intégrer le cursus partiel.
- En congé parental.
- Fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par son administration ou un fonds d'assurance formation, en activité, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congés sans traitement, démissionnaires.
- Percevant une allocation d'étude versée par un centre hospitalier ou un employeur.
- Démissionnaires d'un CDI à temps plein ou à temps partiel moins de 4 mois avant l'entrée en formation. Cette condition s'applique également pour le dispositif démission/reconversion.

- Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la gratuité et de la rémunération de la formation, consultez les fiches pour chaque métier sur le site de la MIP de Louhans :

Accompagnant Educatif et Social



Ambulancier



Aide-Soignant



Auxiliaire de Puériculture



Pour consulter les fiches métier :



sur le site de la MIP :



www.mip-louhans.asso.fr

Rubriques : [Les Métiers/Par ordre alphabétique/Choisir la lettre-du métier dans la liste](#)



RAPPEL

Pour bénéficier de la gratuité et de la rémunération de la formation, il ne faut pas être démissionnaire d'un CDI (temps plein ou temps partiel) moins de 4 mois avant l'entrée en formation.



Comment ?

1 Accueil et positionnement

- Prenez contact avec votre conseiller Pôle Emploi pour valider votre projet de formation. **Vous devez être inscrit à Pôle Emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation.**

2 Proposition d'une formation

- Le Conseiller vous aide à trouver la formation adaptée à votre projet et vous informe sur le financement du Conseil Régional et la rémunération des stagiaires.

3 Tests et entrée en formation

- Passage des sélections pour valider votre entrée en formation.
- Vous entrez en formation si votre candidature est retenue (durée variable selon la formation choisie).

4 Financement du Conseil Régional

- Si vous êtes accepté dans la formation, vous devrez remplir un formulaire de demande de prise en charge (voir avec l'organisme de formation) et le remettre au plus tard la veille de l'entrée en formation par mail ou voie postale à l'organisme de formation dans lequel vous êtes accepté. L'organisme de formation transmettra ensuite le dossier au Conseil Régional.

Combien d'heures ?

- Durée variable selon la formation choisie et le statut :
 - cursus complet (formation longue et suivie dans sa totalité),
 - cursus partiel (formation courte) réservé aux titulaires d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP ou aux titulaires de diplômes du secteur sanitaire et social permettant des allègements.

→ voir fiches métier [page 18](#)

Quelle rémunération ?

- Selon la formation souhaitée, le Conseil régional peut financer les frais de la formation et maintenir une rémunération pendant le temps de la formation :

→ Voir détail des formations [page 20](#) et [21](#) de ce document

→ Voir aussi

Voir Fiche Rémunération des stagiaires

mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/](#)
[Par types de financement/](#)
[Rémunération des stagiaires](#)


**Aide forfaitaire
à l'entrée en
formation : 200€
OUI**

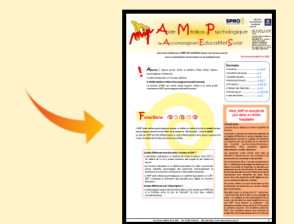


► Formations de niveau 3 (équivalent au CAP)

FORMATIONS	Cursus complet (formation dans sa totalité)		Cursus partiel (pour ceux bénéficiant de dispenses ou d'allègements)	
	Gratuité de la formation	Rémunération	Gratuité de la formation	Rémunération
Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (DE AES)	OUI +200€ à l'entrée en formation	OUI • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). • Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle).	OUI	OUI • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). • Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle).
Diplôme d'Etat Ambulancier (DE A)	OUI +200€ à l'entrée en formation	OUI • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). • Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle).	OUI Uniquement pour BAC PRO SAPAT et ASSP ou titulaire du CAP AEPE	OUI • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). • Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle).

Voir Fiche Rémunération des stagiaires
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/AES](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Ambulancier](#)

Fiche pratique



Retour au sommaire

► Formations de niveau 4 (équivalent au CAP)

FORMATIONS	Cursus complet (formation dans sa totalité)		Cursus partiel (pour ceux bénéficiant de dispenses ou d'allègements)	
	Gratuité de la formation	Rémunération	Gratuité de la formation	Rémunération
Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DE AS)	OUI +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle). 	OUI Uniquement pour BAC PRO SAPAT et ASSP	OUI <ul style="list-style-type: none"> Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle).
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture (DE AP)	OUI +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle). 	OUI Uniquement pour BAC PRO SAPAT et ASSP ou titulaire du CAP AEPE	OUI <ul style="list-style-type: none"> Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation). Si pas d'ARE : vous pouvez percevoir la RSFP (Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle).

Voir Fiche Rémunération des stagiaires
mip-louhans.asso.fr
 Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
 Rubriques : [Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Aide-soignant](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
 Rubriques : [Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Auxiliaire de Puériculture](#)

Fiche pratique



Retour au sommaire

► Formations de niveau 4 (équivalent au CAP)

FORMATIONS	Cursus complet (formation dans sa totalité)	
	Gratuité de la formation	Rémunération
Diplôme d'Etat Moniteur Educateur (DE ME)	OUI si vous êtes demandeur d'emploi la veille de l'entrée en formation +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation), car le métier fait partie de la liste des métiers en tension (MAJ 2022). • Si pas d'ARE : vous ne percevez pas de rémunération des stagiaires (RSFP).
Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DE TISF)	OUI si vous êtes demandeur d'emploi la veille de l'entrée en formation +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation), car le métier fait partie de la liste des métiers en tension (MAJ 2022). • Si pas d'ARE : vous ne percevez pas de rémunération des stagiaires (RSFP).

Voir Fiche Rémunération des stagiaires
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Moniteur Educateur](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Technicien de l'intervention sociale et familiale](#)

Fiche pratique



Retour au sommaire

► Formations de niveau 6 (équivalent au CAP)

FORMATIONS	Cursus complet (formation dans sa totalité)	
	Gratuité de la formation	Rémunération
Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé (DE ES)	OUI si vous êtes demandeur d'emploi la veille de l'entrée en formation +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation), car le métier fait partie de la liste des métiers en tension. • Si pas d'ARE : vous ne percevez pas de rémunération des stagiaires (RSFP).
Diplôme d'Etat Assistant de Service Social (DE ASS)	OUI si vous êtes demandeur d'emploi la veille de l'entrée en formation +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation), car le métier fait partie de la liste des métiers en tension. • Si pas d'ARE : vous ne percevez pas de rémunération des stagiaires (RSFP).

Voir Fiche Rémunération des stagiaires
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques :
[Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Educateur spécialisé](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques :
[Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Assistant de service social](#)

Fiche pratique



Retour au sommaire

► Formations de niveau 6 (équivalent au CAP)

FORMATIONS	Cursus complet (formation dans sa totalité)	
	Gratuité de la formation	Rémunération
Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE)	OUI si vous êtes demandeur d'emploi la veille de l'entrée en formation +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation), car le métier fait partie de la liste des métiers en tension (MAJ 2022). • Si pas d'ARE : vous ne percevez pas de rémunération des stagiaires (RSFP).
Diplôme d'Etat Educateur Technique Spécialisé (DE ETS)	OUI si vous êtes demandeur d'emploi la veille de l'entrée en formation +200€ à l'entrée en formation	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation), car le métier fait partie de la liste des métiers en tension (MAJ 2022). • Si pas d'ARE : vous ne percevez pas de rémunération des stagiaires (RSFP).


Voir Fiche Rémunération des stagiaires
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques :
[Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/ Educateur de Jeunes Enfants](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques :
[Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/ Educateur technique spécialisé](#)

Fiche pratique



Retour au sommaire

► Formations de niveau 6 (équivalent au CAP)

FORMATIONS	Cursus complet (formation dans sa totalité)	
	Gratuité de la formation	Rémunération
Diplôme d'Etat d'Infirmier	OUI +200€ à l'entrée en formation	<p>OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous percevez l'ARE : maintien de vos droits (AREF) - même durée, même montant. Si vous êtes en fin de droits pendant la formation, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire, la RFF (Rémunération de Fin de Formation), car le métier fait partie de la liste des métiers en tension (MAJ 2022). • Si pas d'ARE : vous ne percevez pas de rémunération des stagiaires (RSFP).

Voir Fiche Rémunération des stagiaires
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financements/Rémunération des stagiaires](#)

+ d'infos



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les métiers/Les métiers/par ordre alphabétique/Infirmier](#)

Fiche pratique



Retour au sommaire

F

ormations CPF et financement complémentaire du Conseil Régional

C'est quoi, les formations CPF ?

Une formation CPF est une formation référencée sur la plateforme du Compte Personnel de Formation : www.moncompteformation.gouv.fr

Il est possible de financer les formations avec ses droits à la formation acquis en tant que salarié du secteur privé.

Lorsque les droits à la formation, que vous avez acquis sur votre Compte Personnel de Formation (CPF), ne sont pas suffisants pour financer une formation, le Conseil Régional peut vous accorder un financement complémentaire sous certaines conditions. C'est ce qu'on appelle un « abondement ».

- Pour consulter les formations financées par la plateforme CPF : www.moncompteformation.gouv.fr



- *Pour plus d'informations sur la création de votre compte CPF ou pour vérifier le montant de vos droits, consultez la fiche CPF sur :* www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques : Financement/par dispositif/CPF



Les formations visées par l'abondement de la région

Les secteurs des formations qui peuvent faire l'objet d'un abondement par la Région sont identifiés comme prioritaires par l'Etat et la Région.

Il s'agit des secteurs de :

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DANS LE BTP

- Energie (photovoltaïque, éolienne...)
- Génie climatique
- Aménagement du territoire, urbanisme...

SANTE, SOIN ET SERVICES AUX PERSONNES

- Prévention dans le domaine sanitaire et social
- Commercialisation des produits médicaux : optique, pharmacie, visiteurs médicaux...

NUMERIQUE ET FIBRE OPTIQUE

- Programmation, mise en place de logiciels
- Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux...

INDUSTRIE (y compris maintenance industrielle)

- Conduite de systèmes automatisés en mécanique-électricité
- Maintenance de l'automatique, robotique...

+ d'infos [page suivante](#)



4 secteurs d'activités visés par l'abondement CPF de la région

SANTE, SOIN ET SERVICES AUX PERSONNES

33 - Services aux personnes	330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
	331 - Santé
	334 - Accueil, hôtellerie, tourisme

NUMERIQUE ET FIBRE OPTIQUE

32 - Communication et information	320 - Spécialités plurivalentes de la communication
	322 - Techniques de l'imprimerie et de l'édition
	326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données (sauf PCIE, outils bureautiques et TOSA qui ne sont pas financés par la région)

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DANS LE BTP

22 - Transformations	220 - Spécialités pluri technologiques de l'agronomie et de l'agriculture
	223 - Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non-ferreux...)
	224 - Matériaux de construction, verre, céramique
	225 - Plasturgie, matériaux composites
	227 - Energie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités : froid, climatisation, chauffage)
23 - Génie civil, construction et bois	230 - Spécialités pluri technologiques, génie civil, construction, bois hors CACES
	234 - Travail du bois et de l'ameublement
24 - Matériaux souples	243 - Cuirs et peaux
34 - Services à la collectivité	341 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme



INDUSTRIE (y compris maintenance industrielle)

20 - Spécialités pluri-technologiques de production	200 - Technologies industrielles fondamentales (génie industriel, procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle)
	201 - Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle)
25 - Mécanique, électricité, électronique	250 - Spécialités pluri technologiques mécanique-électricité (y compris maintenance mécano-électrique)
	251 - Mécanique générale et de précision, usinage
	254 - Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)
	255 - Electricité électronique (non compris automatismes, productique) hors habilitation électrique



Pour qui ?

L'abondement CPF du Conseil Régional s'adresse exclusivement aux demandeurs d'emploi qui réunissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- inscrits à Pôle Emploi
- âgés de moins de 30 ans
- domiciliés dans la région Bourgogne Franche-Comté
- qui visent :
 - une certification de niveau 4 (équivalent au BAC) au niveau 7 (BAC+4) OU
 - une certification sans niveau spécifique (CQP)

- ▶ Les demandeurs d'emploi qui réunissent les conditions ci-dessus pourront se voir proposer un financement du Conseil Régional même s'ils ne disposent pas de droits CPF.
- ▶ La participation de la Région permet de financer 80% du coût de la formation (dans la limite de 10 000 euros).
- ▶ Selon le projet et la formation, Pôle Emploi peut faire un versement, complémentaire à celui du Conseil Régional, pour financer la formation.
- ▶ Selon le projet et la formation, le demandeur d'emploi peut obtenir une rémunération pendant le temps de sa formation.

Combien d'heures ?

- Durée variable selon la formation choisie sur la plateforme CPF (durée de formation maximale de 1 100 heures).

Quelle rémunération ?

- Soit vous percevez l'allocation chômage (ARE), vous continuerez de percevoir l'ARE qui devient l'AREF (même montant et même durée).
- Soit vous ne percevez pas l'allocation chômage (ARE), vous percevez une allocation forfaitaire (RSFP).

Voir Fiche Rémunération des stagiaires

mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires](#)

+ d'infos sur le Compte Personnel de Formation (CPF)

sur le site de la MIP :



www.mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements / par types de financement / CPF](#)

Voir Fiche CPF

mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/Par types de financement/CPF](#)



Comment ça marche ?

Je suis demandeur d'emploi, j'ai moins de 30 ans et je veux payer une formation avec mon CPF (même si mon compte CPF est à 0 €).



C'est simple ! Tout est automatisé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui gère le CPF.

Le montant payé par la Région est automatiquement déduit à l'achat de la formation. Vous n'avez aucune démarche particulière à faire.

Formation prise en charge à 80% (dans la limite de 10 000€)

1

Je me connecte

Je me connecte sur la plateforme CPF www.moncompteformation.gouv.fr et je clique sur « CONNEXION » en haut à droite de l'écran.

Voir
[p.30](#)

Si j'ai un autre statut que celui de demandeur d'emploi, les formations financées par la Région n'apparaissent pas.

2

Je recherche

Je recherche la formation de mon choix.

Voir
[p.31 à 34](#)

Pour rappel, la Région finance des formations seulement dans des domaines précis (voir [page 27](#)).

3

Je paie

Au moment du paiement, si la formation est financée par la Région, le montant alloué par la Région est automatiquement déduit du montant que je dois payer.

Voir
[p.35](#)

Le Conseil Régional prend en charge 80% du reste à charge (dans la limite de 10 000 €) : voir exemple [page 35](#)

S'il reste encore des frais de formation suite à la prise en charge de la Région :

- soit le demandeur d'emploi paie le reste à charge,
- soit le demandeur d'emploi peut obtenir un financement de Pôle Emploi à condition que le conseiller Pôle Emploi valide le projet de formation (réponse sous 10 jours à partir de la date de la demande) : voir [page 35](#).



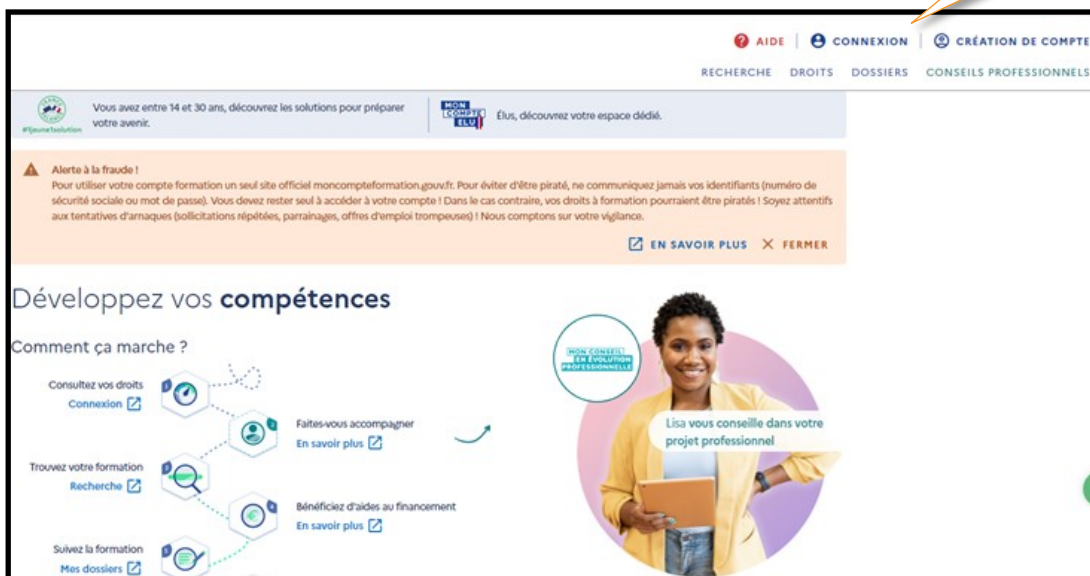
Comment acheter une formation financée par la Région sur mon CPF ?

Je suis demandeur d'emploi, j'ai moins de 30 ans et je veux payer une formation avec mon CPF (même si mon compte CPF est à 0 €).

Etape 1

- Je me rends sur :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html>

Je clique sur « CONNEXION » en haut à droite de l'écran ou sur « CREATION DE COMPTE » si je n'ai pas de compte créé.



Si je n'ai pas encore de compte CPF



Etape 2

Vous avez entre 14 et 30 ans, découvrez les solutions pour préparer votre avenir.

Attention !
Votre parcours d'achat s'est davantage sécurisé avec FranceConnect+. Désormais, votre Identité Numérique La Poste vous permet de réaliser vos achats de formation. Créez-la dès maintenant pour faire vos démarches.

RECHERCHE DROITS DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

Développez vos compétences

Comment ça marche ?

- Consultez vos droits 1851,65 €
- Trouvez votre formation Recherche
- Suivez la formation Mes dossiers
- Obtenez votre certification

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER C'est gratuit !

Je suis connecté, mon nom apparait en haut à droite de l'écran

Je consulte mes droits CPF

Je clique sur « RECHERCHE »

Dans l'encadré je note le domaine de la formation que je cherche (par exemple : informatique)

Je clique sur la loupe

Etape 3

Recherche de formation

INFORMATIQUE

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER !

TROUVER UN CONSEILLER



Etape 4

RECHERCHE DROITS DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

Attention !
Votre parcours d'achat s'est davantage sécurisé avec FranceConnect+. Désormais, votre Identité Numérique La Poste vous permet de réaliser vos achats de formation. Créez-la dès maintenant pour faire vos démarches.

Accueil > Recherche de formation > Modalités

← INFORMATIQUE

Comment souhaitez-vous suivre votre formation ?

En présentiel À distance

QUELLE OPTION CHOISIR ?

AIDE ACTUALITÉS CONSEILS PROFESSIONNELS

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Une gestion Caisse des Dépôts GROUPE

Mon compte formation est un service mandaté par le ministère du travail. La Caisse des Dépôts gère le site du compte formation : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

legifrance.gouv.fr service-public.fr gouvernement.fr travail-emploi.gouv.fr france.fr

Je clique sur présentiel
(si je souhaite suivre une
formation en me déplaçant en
centre de formation).

OU

Je clique sur à distance
(si je souhaite suivre une
formation en ligne, en visio).

Etape 5

RECHERCHE DROITS DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

Attention !
Votre parcours d'achat s'est davantage sécurisé avec FranceConnect+. Désormais, votre Identité Numérique La Poste vous permet de réaliser vos achats de formation. Créez-la dès maintenant pour faire vos démarches.

Accueil > Recherche de formation > Modalités > Localité

← INFORMATIQUE - En présentiel

Où souhaitez-vous suivre votre formation ?

Ville, code postal...
LOUHANS (71500)

Dans un rayon de :

5 km 10 km 50 km 100 km Sans limite

→ VOIR LES RESULTATS

AIDE ACTUALITÉS CONSEILS PROFESSIONNELS

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Une gestion Caisse des Dépôts GROUPE

Mon compte formation est un service mandaté par le ministère du travail. La Caisse des Dépôts gère le site du compte formation : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

legifrance.gouv.fr service-public.fr gouvernement.fr travail-emploi.gouv.fr france.fr

Si je suis la formation en « présentiel »,
je note, dans l'encadré, le nom ou le
code postal de la ville où je souhaite
suivre la formation et le périmètre
souhaité.

Je clique sur « VOIR LES RESULTATS ».



Etape 6

Accueil > Recherche de formation > Modalités > Localité > Résultats

← Résultats

Des financeurs soutiennent votre formation ! → VOIR PLUS FERMER

30 résultats pour INFORMATIQUE à LOUHANS (100 km) **FILTRE (2)**

Formation	Proposé par	Durée	Localité	Coût
Méthodes et outils du génie logiciel (Bloc de compétences LG025B31 de la licence informatique...)	CNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	120h	CHALON SUR SAONE - 32 km	2 400,00 €
Bachelor Universitaire de Technologie 2ème Année Mention Informatique Parcours Réalisation...	UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	840h	DIJON CEDEX - 77 km	4 200,00 €
Méthodes et outils du génie logiciel (Bloc de compétences LG025B31 de la licence informatique...)	CNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	120h	DIJON - 77 km	2 400,00 €
Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels...	UNIVERSITE DE BESANCON	450h	BESANCON CEDEX - 91 km	6 300,00 €

La liste des formations apparaît. Je clique sur « filtre » pour accéder à « Aides au financement ».

Etape 7

Filtres TOUT RÉINITIALISER

Aides au financement

Formations qui proposent des aides au financement
Désactivé

Distance

Dans un rayon de :

5 km 10 km 50 km **100 km** Sans limite

Organisme de formation

Entrez le nom d'un organisme

Dates

Formation qui se termine au plus

ANNULER AFFICHER 193 RÉSULTATS

Le filtre « Aides au financement » est désactivé lorsque la page apparaît. Je clique pour l'activer.



Etape 8

Le filtre est activé lorsqu'il apparaît en couleur verte.

Le nombre de formations trouvées s'affichent en bas.
Je clique sur « AFFICHER RESULTATS » pour les afficher et avoir le détail de ce qu'elles proposent.



Aucun résultat ne s'affiche.

Si vous ne respectez pas les critères de la Région, vous ne pouvez pas voir les formations qui sont financées.
Par exemple : si vous n'êtes pas demandeur d'emploi ou si le domaine choisi ne fait pas partie de la liste des domaines financés par la Région, aucun résultat ne sera affiché.

Etape 9

Je clique sur la formation de mon choix.



Méthodes et outils du génie logiciel (Bloc de compétences LG025B31 de la licence informatique générale)

Par CNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Informations clés

- 120h
- CHALON SUR SAONE et à distance
- Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité
- LICENCE Informatique (fiche nationale)

Les points forts de cette formation

Cours dispensés par des enseignants et des professionnels. Ils peuvent se faire à distance ou en alternance (sur dossier de candidature). Obtention du bloc de compétence n°3 de la licence informatique générale ou du diplôme d'ingénieur informatique.

Description détaillée

Points forts, objectifs, contenu, ...

Prix de la formation

Prix de la formation (frais d'examen inclus)	2 400,00 €
Vos droits formation	- 1 780,00 €
Reste à payer (hors aides)	620,00 €

Aides au financement immédiates

Simulez les aides dont vous pouvez bénéficier

<input checked="" type="checkbox"/> Activé	- 496,00 €
Reste à payer final	124,00 €

Aides au financement

Ces organismes soutiennent cette formation.

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Vous êtes demandeur d'emploi

Financez votre formation avec vos 1780,00 € de droits formation. Si vous souhaitez faire une demande de prise en charge financière de votre reste à payer auprès de Pôle emploi, vous devez choisir une session qui débute après le 05/12/2022. Sinon, après avoir créé votre dossier, vous devrez régler 124,00 € de reste à payer par carte bancaire en une seule fois.

Inscription à cette formation

Après avoir créé votre dossier d'inscription, vous pourrez définir vos dates de formation avec l'organisme de formation.

[Créer mon dossier d'inscription](#)

Informations pratiques

Contact et lieu de formation, transport, ...

Modalités d'inscription

[Cette inscription a des prérequis.](#)

Niveau d'entrée, conditions spécifiques, ...

Le prix de la formation est de 2 400 €.

J'ai 1 780 € sur mon compte CPF.

Il reste à payer 620,00 € (reste à charge).

Je vais sur « Aides au financement immédiates » et je clique sur « Activé ».

La Région prend 80% des 620 € restants à charge, soit 496 €
L'aide de la Région ne peut dépasser 10 000 €.

Il reste 124 €, après déduction de l'aide de la Région.

Le demandeur d'emploi peut financer le reste à payer (124 €) lui-même

OU

Le demandeur d'emploi peut faire une demande à Pôle Emploi pour financer le reste à payer. Pôle Emploi donnera sa réponse sous 10 jours et accordera le financement seulement si le projet est validé par un conseiller.



Tableau récapitulatif des formations financées par le Conseil Régional



Aide forfaitaire à l'entrée
en formation : 200€ (sauf CPF)

DFL Se former en langue française	DAQ 2.0 Proposer des parcours d'accompagnement jusqu'à la qualification professionnelle	E2C Découvrir des métiers et se remettre à niveau pour trouver un emploi ou suivre une formation	PROGRAMME QUALIFIANT Formations diplômantes financées par le Conseil Régional	CPF Abondement, sur le CPF, du Conseil Régional pour certaines formations choisies par la Région																														
Voir détails page 2	Voir détails page 6	Voir détails page 11	Voir détails page 14	Voir détails page 26																														
Coût de la formation pris en charge	Coût de la formation pris en charge	Coût de la formation pris en charge	Coût de la formation pris en charge	Coût de la formation pris en charge																														
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI, en partie																														
Rémunération	Rémunération	Rémunération	Rémunération	Rémunération																														
<table border="0"> <tr> <td>Si droits ARE</td> <td>Aucun droit ARE</td> </tr> <tr> <td>↓</td> <td>↓</td> </tr> <tr> <td>AREF</td> <td>RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP</td> </tr> </table>	Si droits ARE	Aucun droit ARE	↓	↓	AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP	<table border="0"> <tr> <td>Si droits ARE</td> <td>Aucun droit ARE</td> </tr> <tr> <td>↓</td> <td>↓</td> </tr> <tr> <td>AREF</td> <td>RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP</td> </tr> </table>	Si droits ARE	Aucun droit ARE	↓	↓	AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP	<table border="0"> <tr> <td>Si droits ARE</td> <td>Aucun droit ARE</td> </tr> <tr> <td>↓</td> <td>↓</td> </tr> <tr> <td>AREF</td> <td>RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP</td> </tr> </table>	Si droits ARE	Aucun droit ARE	↓	↓	AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP	<table border="0"> <tr> <td>Si droits ARE</td> <td>Aucun droit ARE</td> </tr> <tr> <td>↓</td> <td>↓</td> </tr> <tr> <td>AREF</td> <td>RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP</td> </tr> </table>	Si droits ARE	Aucun droit ARE	↓	↓	AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP	<table border="0"> <tr> <td>Si droits ARE</td> <td>Aucun droit ARE</td> </tr> <tr> <td>↓</td> <td>↓</td> </tr> <tr> <td>AREF</td> <td>RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP</td> </tr> </table>	Si droits ARE	Aucun droit ARE	↓	↓	AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP
Si droits ARE	Aucun droit ARE																																	
↓	↓																																	
AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP																																	
Si droits ARE	Aucun droit ARE																																	
↓	↓																																	
AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP																																	
Si droits ARE	Aucun droit ARE																																	
↓	↓																																	
AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP																																	
Si droits ARE	Aucun droit ARE																																	
↓	↓																																	
AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP																																	
Si droits ARE	Aucun droit ARE																																	
↓	↓																																	
AREF	RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP																																	
<p>Fiche Rémunération des stagiaires</p> <p>mip-louhans.asso.fr Rubriques : Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires</p>	<p>Fiche Rémunération des stagiaires</p> <p>mip-louhans.asso.fr Rubriques : Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires</p>	<p>Fiche Rémunération des stagiaires</p> <p>mip-louhans.asso.fr Rubriques : Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires</p>	<p>Fiche Rémunération des stagiaires</p> <p>mip-louhans.asso.fr Rubriques : Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires</p>	<p>Fiche Rémunération des stagiaires</p> <p>mip-louhans.asso.fr Rubriques : Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires</p>																														
Frais de déplacement pris en charge	Frais de déplacement pris en charge	Frais de déplacement pris en charge	Frais de déplacement pris en charge	Frais de déplacement pris en charge																														
Si AREF NON Si RSFP OUI	Si AREF NON Si RSFP OUI	Si AREF NON Si RSFP OUI	Si AREF NON Si RSFP OUI	Si AREF NON Si RSFP OUI																														



- ARE : Allocation de Retour à l'Emploi (allocations chômage)
- AREF : Allocation de Retour à l'Emploi Formation
- RSFP : Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle

suite

Les formations sanitaires et sociales - [page suivante](#) -

T ableau récapitulatif des formations financées par le Conseil Régional

Fiche Rémunération des stagiaires
 mip-louhans.asso.fr
 Rubriques : Les financements/Par types de financement/Rémunération des stagiaires

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (niveau 3)

- Accompagnant Educatif et Social (DE AES)

Aide forfaitaire à l'entrée en formation : 200€

Voir détails [page 18 à 20](#)

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (niveau 3 et 4)

- Ambulancier (DE A)
- Aide-Soignant (DE AS)
- Auxiliaire de Puériculture (DE AP)

Aide forfaitaire à l'entrée en formation : 200€

Voir détails [page 18 à 21](#)

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (niveau 4)

- Moniteur Educateur (DE ME)
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DE TISF)

Voir détails [page 22](#)

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (niveau 6)

- Educateur Spécialisé (DE ES)
- Assistant de Service Social (DE ASS)
- Educateur Jeunes Enfants (DE EJE)
- Educateur Technique Spécialisé (DE ETS)
- Infirmier (DE Infirmier)

Voir détails [page 23 à 25](#)

Coût de la formation pris en charge

Cursus complet : OUI
Cursus partiel : OUI pour toute personne bénéficiant d'allègements

Coût de la formation pris en charge

Cursus complet : OUI
Cursus partiel : OUI uniquement pour les BAC PRO SAPAT/ASSP (+ CAP AEPE pour DE AP et DE A)

Coût de la formation pris en charge

OUI

Coût de la formation pris en charge

OUI

Rémunération cursus complet

Si droits ARE ↓ AREF (+RFF possible)	Aucun droit ARE ↓ RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP
---	--

Rémunération cursus complet

Si droits ARE ↓ AREF (+RFF possible)	Aucun droit ARE ↓ RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP
---	--

Rémunération

Si droits ARE ↓ AREF (+RFF possible)	Aucun droit ARE ↓ Aucune rémunération
---	---

Rémunération

Si droits ARE ↓ AREF (+RFF possible)	Aucun droit ARE ↓ Aucune rémunération
---	---

Rémunération cursus partiel : toute personne bénéficiant d'allègements

Si droits ARE ↓ AREF (+RFF possible)	Aucun droit ARE ↓ RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP
---	--

Rémunération cursus partiel : uniquement BAC PRO SAPAT/ASSP (+ CAP AEPE pour DE AP et DE A)

Si droits ARE ↓ AREF (+RFF possible)	Aucun droit ARE ↓ RSFP Rémunération par le Conseil Régional versée par l'ASP
---	--

Frais de déplacement pris en charge

Si AREF NON	Si RSFP OUI
----------------	----------------

Frais de déplacement pris en charge

Si AREF NON	Si RSFP OUI
----------------	----------------

Frais de déplacement pris en charge

Si AREF NON	NON
----------------	-----

Frais de déplacement pris en charge

Si AREF NON	NON
----------------	-----

T ableau récapitulatif des formations financées par le Conseil Régional par public

Public	Aide forfaitaire à l'entrée en formation : 200€	Formations sanitaires et sociales (niveau 3 et 4)	Formations sanitaires et sociales (niveau 4 et 6)
	<ul style="list-style-type: none"> • DFL (voir détail p.2) • DAQ 2.0 (voir détail p.6) • E2C (voir détail p.11) • Programme qualifiant (voir détail p.14) 	<ul style="list-style-type: none"> • DE Accompagnant Educatif et Social • DE Ambulancier • DE Aide-Soignant • DE Auxiliaire de Puériculture (voir détail p.17 à 21) 	<ul style="list-style-type: none"> • DE Moniteur Educateur • DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale • DE Educateur Spécialisé • DE Assistant de Service Social • DE Educateur Jeunes Enfants • DE Educateur Technique Spécialisé • DE Infirmier (voir détail p.17 et 22 à 25)
Demandeur d'emploi NON INSCRIT à Pôle Emploi	Gratuité : OUI sauf programme qualifiant Rémunération : OUI sauf programme qualifiant	Gratuité : NON Rémunération : NON	Gratuité : NON Rémunération : NON
Demandeur d'emploi INSCRIT à Pôle Emploi	Gratuité : OUI Rémunération : OUI	Gratuité : OUI Rémunération : OUI sous certaines conditions	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si ARE (pas de rému Région)
Retraité si inscrit à Pôle Emploi	Gratuité : OUI Rémunération : OUI	Gratuité : OUI Rémunération : OUI sous certaines conditions	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si ARE (pas de rému Région)
Démissionnaire CDI temps plein	Gratuité : OUI Rémunération : OUI Attention! : 2 mois calendaires sans rémunération entre la date réelle de fin de contrat et le début de la rémunération (page xx)	Gratuité et Rémunération : OUI si le demandeur d'emploi a démissionné au moins 4 mois avant l'entrée en formation	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si ARE (pas de rému Région)
Démissionnaire CDI temps partiel	Gratuité : OUI Rémunération : OUI	Gratuité et Rémunération : OUI si le demandeur d'emploi a démissionné au moins 4 mois avant l'entrée en formation	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si ARE (pas de rému Région)
Fonctionnaire en disponibilité	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si la durée de la disponibilité couvre la durée de la formation	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si la durée de la disponibilité couvre la durée de la formation	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si ARE (pas de rémunération Région)
Salarié du privé en congé sans solde ou sabbatique	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si la durée du congé couvre la durée de la formation	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si la durée du congé couvre la durée de la formation	Gratuité : OUI Rémunération : OUI si ARE (pas de rémunération Région)
Congé parental	Gratuité : NON Rémunération : NON	Gratuité : NON Rémunération : NON	Gratuité : NON Rémunération : NON
Demandeur d'emploi en CSP	Gratuité : NON Rémunération : NON	Gratuité : NON Rémunération : NON	Gratuité : NON Rémunération : NON